



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 novembre 2025 à 18 heures

Date de Convocation 30 octobre 2025

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 20 Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 06 novembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Flore THEROND pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Bdeia AMATUZZI pouvoir à Pierre HERRGOTT, Michel CAPONI pouvoir à Martine BOURGADE, Régine DOUSSIERE pouvoir à Gérard PÉDRINI, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Marie-Thérèse CHAPPELLE, Daniel REBOUL pouvoir à Henri COUDERC, Bernard RIEU pouvoir à René JEANJEAN,</p> <p>Excusés : Flore THEROND, Bdeia AMATUZZI, Michel CAPONI, Régine DOUSSIERE, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Bernard RIEU</p> <p>Absents : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Jean WILKIN</p> <p>Présents non votants :</p>
---	--

Secrétaire de séance : Monsieur René JEANJEAN

DELIB-2025-101 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2025 - BUDGET ANNEXE GENETTE VERTE

La décision modificative permet de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année, au gré de l'avancement des projets, et des notifications diverses.

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir entendu la présentation de la décision modificative n°1 de 2025 et de ses grands équilibres qui se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à – 6.133,44€, portant à 391.988,56€ le budget total de la section de fonctionnement en 2025.

Chapitre	BP 2025	DM 1	TOTAL BP 2025
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	169 384,30	1 866,56	171 250,86
012 - CHARGES DE PERSONNEL	167 627,98	- 7 500,00	160 127,98
042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	51 309,72		51 309,72
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 000,00	- 500,00	8 500,00
66 – CHARGES FINANCIERES	800,00		800,00
Total dépenses de fonctionnement	398 122,00	- 6 133,44	391 988,56

Chapitre	BP 2025	DM 1	Total BP 2024
002 – Résultat de fonctionnement reporté	21 255,06		21 255,06
042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	3 608,84		3 608,84
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	22 000,44	- 3 383,44	18 617,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	347 663,59	- 2 750,00	344 913,59
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 594,07		3 594,07
Total recettes de fonctionnement	398 122,00	- 6 133,44	391 988,56

- **Section d’investissement**

Cette section n’est pas concernée par la décision modificative.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°1 de 2025 du Budget annexe Genette Verte ainsi proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s’y rapporter.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
René JEANJEAN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.